

12.05.2017 - 10:59 Uhr

L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) approuve avec certaines réserves le compromis décidé et se concentrera sur une analyse des faits lors de la campagne de votation!

Berne (ots) -

L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) a interrogé ses membres à propos de la réforme de la prévoyance vieillesse. La position du Comité est soutenue par plus de 80% des membres ayant répondu. En ce qui concerne le projet proprement dit, les opinions fluctuent à l'intérieur d'une fourchette définie: la majorité l'a approuvé - parfois avec certaines réserves -; une minorité le rejette toutefois, en invoquant les 70 francs supplémentaires par mois accordés aux nouveaux rentiers et les désavantages que sa mise en oeuvre implique sur le plan technique pour la prévoyance professionnelle. Compte tenu de ces résultats, l'ASIP, après avoir soupesé les avantages et les inconvénients, approuve le compromis qui a été décidé par le Parlement.

La diversité des opinions parmi les membres de l'ASIP s'explique par leurs différences structurelles. Elle est compréhensible et doit être respectée. Il incombe à chaque caisse de pension de décider comment elle souhaite se positionner dans la campagne des votations et sous quelle forme elle informera ses assurés.

En tant qu'association professionnelle indépendante, l'ASIP joue un rôle d'interlocuteur pour tous les acteurs du secteur de la prévoyance professionnelle. Elle n'adhérera donc à aucun comité de campagne. Néanmoins, l'ASIP s'engagera dans la campagne de votation: elle montrera les avantages et les inconvénients (les opportunités et les risques) du projet, ainsi que les conséquences en cas d'un «oui» ou d'un «non» au moyen d'une campagne de sensibilisation et d'analyse des faits, menée avant tout par voie de communication électronique.

L'ASIP s'est fixée comme objectif d'améliorer la perception du public à l'égard des questions de prévoyance et, parallèlement, de lutter contre les fausses informations. Il lui importe que les électrices et les électeurs puissent se faire une opinion fondée et équilibrée. Le site web déjà existant - www.reformeurgente.ch - reste la pierre angulaire de cette campagne de sensibilisation.

Quelle que soit l'issue du vote, il est d'ores et déjà clair que les défis à relever continueront d'être considérables dans le domaine de la prévoyance vieillesse. Pour l'ASIP, priorité doit être donnée à la stabilité de la prévoyance professionnelle sur le long terme. Nous nous engagerons dans ce sens à l'avenir également.

Le Comité de l'ASIP se réjouit que le Parlement ait décidé d'approuver le projet. Il a toujours jugé que cette réforme était nécessaire et urgente. Les fondements de notre prévoyance vieillesse sont, certes, intacts, mais ils doivent être adaptés à l'évolution des conditions cadres démographiques, économiques et sociales. C'est dans cette perspective que l'ASIP s'est également investie de manière constructive dans le processus législatif. La politique ne peut pas toutefois actionner tous les leviers à la fois sans risquer de menacer la stabilité du système. L'ASIP juge donc qu'il est nécessaire de choisir le bon moment pour le faire. Si l'on serre trop fortement la vis, cela peut compromettre l'acceptation du système. Le Conseil fédéral et le Parlement ont dû affronter ce dilemme lors de la consultation et de la prise de décision concernant le projet «Prévoyance vieillesse 2020». Maintenant, le peuple va pouvoir se prononcer à ce sujet le 24 septembre 2017. Cette votation offre à l'ASIP une occasion unique dont il faut absolument profiter, de discuter de notre système de prévoyance avec les électrices et les électeurs (cf. www.asip.ch/?locale=fr_CH et www.reformeurgente.ch).

Un projet d'une telle envergure comporte toujours des avantages et des inconvénients, qui doivent être soigneusement soupesés. Dans le cadre de la révision commune de l'AVS et de la LPP, des sujets qui ont montré au cours des vingt dernières années qu'ils n'avaient quasiment aucune chance de trouver une majorité sous forme d'initiatives isolées et de susciter l'adhésion du peuple, pourront toutefois abordés. C'est le cas en particulier de la baisse du taux de conversion LPP de 6,8% à 6%, assortie de mesures compensatoires ayant des effets à court et à long terme, de l'âge de référence uniforme pour les hommes et pour les femmes à 65 ans, qui va de pair avec une flexibilisation de l'âge de la retraite entre 62 ans (actuellement 60) et 70 ans, ainsi qu'une augmentation de la TVA visant à financer l'AVS. Croire qu'en cas d'un «non», toutes ces mesures seraient rapidement applicables et susceptibles d'emporter une majorité est dépourvu de fondement, irréaliste et naïf. Il faut trouver une solution dès maintenant!

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faitière de 935 caisses de pension. Elle représente, par le biais de ses membres, environ deux tiers des assurés de la prévoyance professionnelle ainsi qu'une fortune globale de plus de 550 milliards de CHF. L'ASIP a pour but le maintien et le développement d'une prévoyance professionnelle reposant sur une base décentralisée et s'engage pour un système des trois piliers bien équilibré.

188 membres ont participé à l'enquête sur la réforme de la prévoyance vieillesse: 159 se sont prononcés en faveur du projet (dont 60 avec certaines réserves), et 29 se sont déclarés contre.

Informations complémentaires:

Jean Rémy Roulet, président de l'ASIP (Genève); tél. 022 949 19 19;
e-mail: roulet@ccb.ch
Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP (Zurich); tél. 043 243 74 15;
e-mail: konrad@asip.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100802388> abgerufen werden.